



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 9 avril 2024 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #24-03.

La demande est présentée par Les entreprises forestières V. Labranche inc. et concerne la propriété située au 31, avenue Riordon.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal jusqu'à une distance de 1.04 mètre de la ligne de lot latérale plutôt qu'à minimum 2 mètres, tel que prescrit pour la zone CV-3 au tableau 5 du Règlement de zonage #427 présentement en vigueur.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #24-03) le 20 mars 2024 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 20 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 mars 2024.

Patrick Tanguay Dumas
Greffier